Procès-verbal de la séance du Conseil général de Clarmont

Mercredi 23 novembre 2022 à 20h00

PV n°24

Ordre du jour

1. Salutations et appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022
4. Budget 2023
   4.1. Préavis municipal n° 01/11/2022
   4.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc
5. Nomination d'une Commission "Cours d'eau"
6. Communications de la Municipalité
7. Communications du Bureau
8. Divers et propositions individuelles

1. Salutations et appel

M. Luc Fontolliet, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Mme Erika Favre, Secrétaire, procède à l'appel.

16 membres sont présents et 9 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer avec 15 membres votants présents.

M. Luc Fontolliet demande si des personnes n'auraient pas été appelées, ce qui n'est pas le cas.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été remis avec les convocations.

M. Luc Fontolliet demande si quelqu'un souhaite proposer une modification, ce qui n'est pas le cas.

L'ordre du jour est approuvé.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2022 a été distribué avec les convocations.

M. Luc Fontolliet met le procès-verbal en discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Fontolliet remercie Mme Erika Favre pour la qualité de son travail et propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

4. Budget 2023

Le préavis a été distribué avec les convocations.

4.1. Préavis municipal n° 01/11/2022

M. Luc Fontolliet passe la parole à Mme Anouck Tschudi, Syndique en charge des finances, pour la présentation du préavis.

Mme Anouck Tschudi commence par souligner un changement à la position 110.318.0 « Honoraires et prestations de services ».

Comme annoncé lors du dernier Conseil, le Boursier communal part à la retraite et la Municipalité s'est posé la question s'il était préférable de poursuivre avec la même fiduciaire ou de prendre un boursier indépendant.

Ce point ayant été discuté au Conseil, la Municipalité est allée négocier avec la fiduciaire actuelle afin de trouver un terrain d'entente et que les besoins de la Commune puissent être couverts. Cependant, alors que les négociations étaient à bout touchant, la fiduciaire a annoncé une augmentation d'environ 15 % de ses tarifs.

La Municipalité s'est alors tournée vers la fiduciaire Heller SA à Nyon dont les prestations sont un compromis entre un boursier indépendant et une fiduciaire traditionnelle. À la suite de ce changement, une réorganisation globale des comptes a été faite, dont la position 110.318.2 « Honoraires et prestations informatiques ».

Actuellement, les données de la Commune se trouve sur le serveur du Boursier, avec deux bases de données différentes : celle utilisée par la Secrétaire municipale (contrôle des habitants) et celle de la bourse. Avec le changement de Boursier, l'objectif est de travailler sur une base de données unifiée stockée sur l'infrastructure communale afin de considérablement simplifier les démarches, éviter des transactions faites à double, optimiser la fiabilité et permettre de gagner en efficacité.

D'autre part, la Municipalité profitera de l'occasion pour centraliser l'ensemble de ses données sur un serveur sécurisé distant afin de considérablement diminuer les risques liés à la solution actuelle (stockage sur simple disque dur physique dans le bureau de la Secrétaire municipale).

Tous ces changements engendrent passablement de frais, qui sont en grande partie uniques, d'où les augmentations dans les deux comptes susmentionnés. Cependant, à termes, cette solution devrait s'avérer être moins onéreuse que de rester dans la fiduciaire actuelle.

M. François Gatabin demande qu'est-ce que la Municipalité entend par « serveur sécurisé », est-ce un *cloud* ?
Mme Anouck Tschudi répond par l'affirmative, avec un label « cybersafe ».
M. François Gatabin rappelle que certaines communes ont connu des mésaventures au niveau de la sécurité informatique et souhaite s'assurer que la Municipalité fait tout son possible pour ne pas être confrontée à ce genre de problèmes.

Mme Anouck Tschudi précise que l'avantage du label « cybersafe » est que c'est l'entreprise qui fournit le service qui est responsable de la sécurité des données et non la Commune, contrairement au système de disque dur actuel dont la Commune doit assumer l'entière responsabilité sans avoir de compétences spécifiques. Une infrastructure labelisée « cybersafe » est donc la meilleure solution dans un budget acceptable sachant que le « risque zéro » n'existe pas. Elle rappelle que même l'actuel Boursier a fait l'objet d'une cyberattaque.
M. François Gatabin souligne que, au vu de l'importance du sujet, il est préférable de ne pas chercher à vouloir économiser deux à trois mille francs de charges uniques à ce niveau.
Mme Anouck Tschudi informe que l'ensemble des questions informatiques (logiciels et infrastructure) sera prise en charge par la société OFISA Informatique SA à Renens et qu'une telle centralisation ne peut qu'améliorer la situation actuelle.
M. François Gatabin souhaite savoir si la commune de Vaux-sur-Morges a été approchée ou si la Municipalité a regardé ce qui se fait dans d'autres communes afin d'identifier d'éventuelles synergies sur le sujet.
Mme Anouck Tschudi répond que la commune de Vaux-sur-Morges a un système différent dont le système de gestion électronique de documents qui avait été envisagé pour Clarmont mais qui s'était avéré être trop couteux. D'autres communes fonctionnent comme Clarmont, avec des différences propres aux besoins et aux affinités de chacune. OFISA est une entreprise qui s'occupe de l'informatique de beaucoup de communes et fait partie des peu de prestataires avérés capables de prendre en charge ce type de besoins.

Mme Anouck Tschudi poursuit en informant d'une modification dans la position 210.318.7 « Émoluments et frais de perception ». Jusqu'à présent, le Boursier facturait lui-même l'impôt foncier. À partir de 2023, cette prestation sera effectuée à moindres coûts par le Canton, qui se charge déjà de la facturation de nos impôts communaux.

Pour la position 350.312.0 « Achats gaz et électricité », la hausse des prix du gaz et de l'électricité a été prise en compte dans l'estimation des charges liées à ces deux sources d'énergie qui alimentent le bâtiment communal.

M. François Gatabin s'interroge sur la position 350.314.0 « Entretien » dont le montant passe de CHF 3'774,55 (comptes 2021) à CHF 20'000.- (budget 2023) ainsi que, au vu du budget déficitaire, sur la nécessité de poser l'appareil anticalcaire cette année (position 350.315.0 « Entretien installations et équipements »).
Mme Anouck Tschudi répond que, concernant l'appareil anticalcaire, la Municipalité attend encore des offres et que si cela n'est pas approprié, ça ne sera pas fait. Concernant le compte « Entretien », il concerne essentiellement le bâtiment communal dont le nettoyage des conduites devra être effectué. Elle précise qu'il n'a pas été prévu de faire de l'entretien non nécessaire et que la Municipalité n'a pas pour objectif d'atteindre le montant budgétisé qui, d'ailleurs, a été revu à la baisse par rapport au budget 2022.

À la position 430.322.31 « Intérêts sur emprunt travaux routes », une augmentation est visible car un renouvellement d'emprunt va être fait en 2023. Actuellement, la Commune a deux emprunts, aux taux très favorables de 0,59 % et 1 %. Au vu de la situation actuelle, il ne sera sans doute pas possible d'obtenir un renouvellement de l'emprunt à un taux aussi bas.

Avec une partie des liquidités dont dispose la Commune, la Municipalité prévoit d'amortir une partie de l'emprunt de CHF 900'000.- qui arrive à échéance. Le montant doit encore être déterminé en fonction des futures charges, notamment celles liées à l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau portable du Vallon de la Morges (AVM) et au Rovay, auxquelles la Commune va devoir probablement faire face.

Mme Anouck Tschudi poursuit en informant qu'à la position 460.352.6 « Participations versées à l'ERM », de grosses modifications ont été apportées. Beaucoup d'échanges ont eu lieu entre l'association intercommunale pour l'épuration des Eaux usées de la région Morgienne (ERM),

M. Luc Maurer, membre de la Commission des finances et ancien Syndic, et elle-même afin de mettre au clair les différentes informations reçues.

Il en est ressorti que l'ERM, sans aviser personne, a modifié son budget après l'avoir remis au Boursier communal. Dès lors, les deux préavis dont la charge pour Clarmont devait se monter pour 2023 à un total de CHF 11'000.- (CHF 5'000.- + CHF 6'000.-) ont été augmentés à CHF 31'000.- (CHF 15'000.- + CHF 16'000.-) et qu'un troisième préavis a été ajouté représentant un montant d'environ CHF 9'000.-.

En résumé, il manque donc environ CHF 40'000.- à la position 460.352.6. Le budget 2023 n'a pas pu être mis à jour, ces nouvelles informations étant connues que depuis hier soir.

D'autre part, l'ERM a avisé Mme Anouck Tschudi que la Commune avait des participations sur certains préavis votés il y a quelques années, dont CHF 29'000.- à charge pour l'année 2022. M. Luc Maurer, après avoir vérifié ces informations, a relevé qu'aucun montant de cet ordre n'était prévu au budget 2022. Il faut donc s'attendre à ce que les comptes 2022 soient fortement impactés.

Madame Anouck Tschudi précise encore que, dans le cas où la Commune ne pourrait pas payer ces montants immédiatement, l'ERM est disposée à faire office de banque, moyennant des intérêts de 2.5 %.

M. François Gatabin s'étonne que les représentants de notre Commune n'aient pas été avisés de ces changements lors des séances de l'ERM.
M. Fabien Fiechter, Municipal et représentant la Municipalité au sein de l'ERM, indique qu'il n'a pas pu se rendre à la dernière séance de l'association mais souligne que ces décisions ont été prises dernièrement.
Mme Anouck Tschudi précise qu'elle n'est même pas sûre que le Conseil de l'ERM soit au courant de ces modifications du budget.
M. Christian Viande, représentant le Conseil au sein de l'ERM, indique qu'il apprend ces informations ce soir. Il propose qu'un entretien soit fixé avec le Comité de direction de l'ERM pour en discuter.
M. Luc Maurer a étudié les préavis de l'ERM et celui qui a été présenté au Conseil de l'ERM mentionne que Clarmont amortira sur une année le montant de CHF 29'000.- à la fin des travaux, mais au plus tôt en 2023.
M. Luc Maurer suppose qu'il y a eu un changement dans les pratiques de l'ERM, notamment sous la pression de certaines communes ayant suffisamment de liquidités pour payer leurs factures en une fois sans que l'ERM face la banque et ne facture des intérêts.
Mme Anouck Tschudi indique que, lors des entretiens téléphoniques qu'elle a eu avec l'ERM concernant l'augmentation de plusieurs dizaines de milliers de francs entre le budget du mois d'août et celui revu deux mois plus tard, on lui a répondu qu'il n'est pas possible de prévoir les factures à venir.
Mme Anouck Tschudi souhaite donc que nos deux délégués communaux demandent au Comité de direction de l'ERM d'avoir une vision plus précise des travaux et de communiquer leurs budgets suffisamment tôt pour que les communes puissent en tenir compte.
M. Luc Maurer souligne qu'il y a le compte 9160.0 « Investissement sur collecteurs et stations ERM à amortir » porté à l'actif de la Commune qui permettait, lorsqu'une facture arrivait de la considérer comme étant un investissement à payer et de l'amortir sur plusieurs années afin de répartir la charge.
M. Luc Maurer souligne encore que, lors de chaque préavis, l'ERM demande aux communes comment elles veulent amortir. Il faudra donc être attentif.
M. François Gatabin souligne que cette situation reste à clarifier afin qu'elle ne se reproduise plus.

Mme Anouck Tschudi indique être en contact avec la commune de Vaux-sur-Morges afin de faire force pour remonter les informations à l'ERM.
M. Luc Fontolliet rappelle qu'il s'agit de la deuxième séance de suite où le sujet de l'ERM est abordé en mentionnant des problèmes de communication ou de pratiques et invitent les deux représentants de la Commune à s'enquérir de ce qui a mené à cette situation.
M. François Gatabin pense que l'ERM fait bien son travail et qu'il s'agit uniquement d'un malentendu à clarifier.
M. Christian Viande rappelle qu'il souhaite qu'un rendez-vous soit fixé avec l'ERM.

Mme Anouck Tschudi reprend le passage en revue du budget en passant aux positions 470 « Cours d'eau et rives ».

La première étape concernant le Rovay est désormais terminée, les subventions de la part du Canton ont été reçues et les points qui posaient problèmes ont été clairement identifiés. Une offre a été demandée pour la deuxième étape qui consiste à définir des solutions pratiques pour résoudre les problèmes. Les montants mis au budget concernent cette deuxième étape et le but est de la mener à bien courant 2023. Il s'agit d'établir les plans et de faire les choix permettant d'aller jusqu'à la mise à l'enquête. La troisième et dernière étape viendra par la suite et consistera en la réalisation des modifications requises, notamment des ouvrages, afin d'éviter les inondations au centre du village.

La Municipalité a reçu l'aval du Canton pour la réalisation de cette deuxième étape par l'entreprise Hydrique au Mont-sur-Lausanne. Les subventions cantonales sont pour l'heure assurées à minimum 60 %. Si, ensuite, les travaux à réaliser sont validés par le Canton, la Commune recevra des subventions à hauteur de 95 % pour les étapes 1 et 2. Le compte 470.465.0 « Participations et subventions de tiers » tient compte uniquement des 60 % car c'est ce qui est garanti aujourd'hui. Tous les détails concernant ce point sont dans l'offre globale annexée au préavis et distribuée avec les convocations.

Concernant les positions 510 et 520, il n'y a pas de gros changements. Quatre élèves de plus en primaire que l'an dernier, d'où l'augmentation de la position 510.

Mme Anouck Tschudi poursuit le passage en revue du budget avec les positions 6 et suivantes qui ne nécessitent pas d'explications particulières.

M. Luc Fontolliet demande s'il y a des demandes de clarification, ce qui n'est pas le cas.

4.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc

M. Luc Fontolliet invite M. Andreas Brunner, rapporteur, à procéder à la lecture du rapport de la Commission des finances.

Dans son rapport, la Commission fait part des éléments suivants :

Position 110.318 : l'augmentation importante provient essentiellement du changement de boursier et du traitement comptable différent des honoraires y relatifs, regroupés dans un seul compte au lieu de plusieurs.

La Commission fait savoir que la fiduciaire actuelle a annoncé une augmentation de ses honoraires en les budgétisant à CHF 46'000.- contre CHF 40'000.- auparavant et que, après étude, la Municipalité a décidé de changer de fiduciaire pour un budget annuel basé sur le temps consommé estimé à CHF 40'000.-. Il faut ajouter à cela des frais de logiciel se montant à CHF 6'500.- par an. Ceci permettra à la Municipalité d'avoir une meilleure visibilité, un suivi financier plus précis et une sécurité accrue des données.

Position 110.318 : les prestations informatiques correspondent à la récupérations des données provenant de l'ancien Boursier. Il s'agit là de frais uniques. La Commission estime que ce montant de CHF 8'000.- aurait pu être pris en charge par le fonds de réserve.

Position 350.341 : selon la Commission, les frais d'entretien non-courants pourraient être compensés par un prélèvement au fonds de réserve.

Position 430.322.3 : un emprunt de CHF 900'000.- devra être renouvelé en juin 2023. Il faudra s'attendre à un taux d'intérêt supérieur à celui d'aujourd'hui.

Au vu des liquidités disponibles suite à la vente du complexe de Chaniaz, la Commission encourage la Municipalité à établir un plan d'investissement afin de voir dans quelle mesure un remboursement substantiel pourrait avoir lieu, afin d'atténuer, voire compenser totalement, l'augmentation des taux et rappelle que les amortissements usuels de CHF 50'000.- par an ont été mis en suspens depuis 2021.

Position 460.352 : à la suite d'une remarque de la Commission, Mme Anouck Tschudi a pris contact avec l'ERM. Il en est ressorti que les renseignements que la Municipalité a reçus de la part de l'ERM pour l'établissement du budget 2023 sont incomplets.

En effet, la part 2023 pour les travaux « Églantine – Prairie » s'élève à CHF 40'500.- au lieu des CHF 11'000.- précédemment annoncés, soit une différence de charges de plus de CHF 29'000.-.

La Commission propose donc de corriger le budget 2023 par un amendement.

La Commission souligne également que les investigations réalisées par Mme Anouck Tschudi ont révélé que le problème était déjà existant en 2022 et qu'un montant non budgétisé de CHF 29'000.- sera facturé par l'ERM. La Commission invite la Municipalité à solliciter le fonds de réserve pour compenser ce point.

Position 470 : une partie de la Commission regrette que la Municipalité n'ait pas jugé utile de présenter un préavis pour ces frais importants. En revanche, la Commission appuie la demande de la Municipalité pour l'étude de sécurisation du Rovay et son financement, à savoir 60 % pris en charge par le Canton et le reste via l'utilisation du fonds de réserve.

Position 810 : la Commission a pris note que le budget 2023 est basé sur un approvisionnement en eau de nos puits. Un rattachement à l'AVM est cependant à l'étude et fera l'objet d'un préavis.

Dans l'ensemble, la Commission s'inquiète de voir augmenter les frais administratifs de manière assez importante.

En conclusion, la Commission propose d'accepter le budget 2023 en tenant compte de l'amendement suivant:

- Position 460.352.6 « Participations versées à l'ERM » : ajouter un montant en charges de CHF 29'000.-
- Position 460.481.1 « Prélèvement au fonds de réserve canalisations » : ajouter un montant en revenus de CHF 1'100.-
- Portant ainsi la marge d'autofinancement à un excédent de charges de CHF 32'300.- et un résultat final aboutissant à un excédent de charges de CHF 52'300.-.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et son rapporteur pour le travail réalisé.

La discussion est ouverte.

M. François Gatabin remercie pour les explications et la qualité du travail réalisé et demande si, pour le prochain budget, il serait possible d'avoir la vision de la Municipalité sur les trois ou quatre prochaines années, concernant l'entretien des routes, du bâtiment communal, du renouvellement des emprunts ou autres sujets importants.
Mme Anouck Tschudi répond que c'est prévu mais qu'il est nécessaire d'avoir plus de données sur l'AVM et le Rovay, qui représentent deux gros projets qui peuvent impacter fortement la vision à moyen terme.
M. Luc Maurer souhaite préciser la proposition de la Commission en indiquant que, concernant les CHF 29'000.- de charges supplémentaires de l'ERM, il faut prendre acte qu'ils seront imputés aux comptes 2022 et que le fonds de réserve « canalisations » (dont le montant actuel est d'environ CHF 40'000.-) sera utilisé. Il restera donc environ CHF 11'000.- sur ce fonds dont le budget 2023 prévoit une utilisation de CHF 9'900.-. La proposition de la Commission consiste donc d'y ajouter un montant de CHF 1'100.- afin de liquider le solde du fonds de réserve.
M. Marc Tschudi souhaite qu'on lui confirme que le fonds de réserve a été prévu pour ça.
M. Luc Maurer répond dans l'affirmative. Les fonds de réserve sont là pour faire face à l'exceptionnel.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** précise le mode opératoire et propose à la Commission des finances de bien vouloir relire les conclusions de son rapport contenant sa proposition d'amendement et de passer ensuite au vote:

- Voix pour : 14
- Voix contre : 0
- Abstentions : 1

L'amendement, tel que proposé par la Commission des finances est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La parole n'étant pas redemandée, **M. Luc Fontolliet** propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis tel qu'amendé et de passer ensuite au vote:

- Voix pour : 14
- Voix contre : 0
- Abstentions: 1

Le préavis n°01/11/2022 « Budget 2023 » est accepté tel qu'amandé à l'unanimité moins une abstention.

M. Luc Fontolliet remercie la Municipalité pour son préavis.

5. Nomination d'une Commission "Cours d'eau"

M. Luc Fontolliet rappelle que l'eau va sans doute être un thème récurrent de cette législature, notamment les problématiques liées au Rovay suite aux intempéries de juin 2019 et informe qu'il a été contacté par la Municipalité afin qu'une Commission spécifique soit nommée dans le but de rapporter sur les projets en cours et à venir liés aux cours d'eau de la Commune.

M. Luc Fontolliet passe la parole à la Municipalité pour des explications complémentaires au sujet de ces projets et par rapport à son souhait de voir une Commission spécifique nommée.

Mme Anouck Tschudi rappelle qu'une Commission municipale a été créée, dont les personnes directement concernées par les travaux liés au Rovay en font partie. Cette Commission municipale a été consultée et c'est elle qui a demandé à ce qu'une nouvelle Commission du Conseil soit nommée.

Le projet lié au Rovay va concerner l'ensemble du village avec des impacts relativement importants, notamment visuels. Vu qu'il s'agit d'un gros projet pour Clarmont, la Municipalité estime important que la Commission des finances rapporte évidemment sur les questions liées au budget mais également qu'une autre Commission puisse rapporter sur le fond et la pertinence des projets proposés.

M. Luc Fontolliet rappelle que le Conseil a une Commission permanente de gestion, des finances et ad hoc qui reporte sur tous les préavis. Il faut savoir maintenant si cela est pertinent de créer une nouvelle Commission, spécifiquement dédiée aux problématiques des cours d'eau.

M. Luc Maurer souhaite savoir si la Commission municipale va persister ou si elle sera remplacée par la Commission du Conseil.

Mme Anouck Tschudi répond que la Commission municipale va persister car elle est composée des propriétaires directement concernés et leur accord est indispensable pour réaliser le projet.

M. Luc Maurer demande si les deux Commissions vont œuvrer ensemble et si elles seront convoquées à toutes les séances.

Mme Anouck Tschudi répond que non car des séances seront certainement prévues avec un ou des propriétaire(s) pour des questions juridiques liées à leurs parcelles.

M. Luc Fontolliet rappelle qu'une Commission municipale est un groupe de travail dont la Municipalité s'entoure pour des questions techniques. Une Commission du Conseil doit rapporter sur la base d'un préavis. Il s'agit de deux processus différents qui concerne des organes différents.

M. François Gatabin s'interroge sur la pertinence de créer une nouvelle Commission du Conseil, au vu du nombre de ses membres et juge préférable de solliciter la Commission ad hoc qui avait été créée, à l'époque, pour répondre à ce genre de besoins.

M. Luc Fontolliet rappelle que, selon le règlement du Conseil, un de ses membres ne peut pas prendre part à une discussion ou à une décision du Conseil lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire traitée.

M. Luc Maurer informe qu'il pourrait y avoir qu'une seule Commission, qui fait deux rapports : un sur la pertinence de l'objet et un sur les aspects financiers. En tant que membre actuel de la Commission de gestion, des finances et ad hoc, il serait d'accord de procéder ainsi.

M. François Gatabin souligne la pertinence que deux rapports soient produits.

M. Luc Fontolliet demande aux membres de la Commission de gestion, des finances et ad hoc s'ils seraient prêts à prendre en charge les deux rapports.

M. Cédric Mann informe que la Commission de gestion, des finances et ad hoc est disposée à prendre en charge la production de deux rapports.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** propose de mettre au vote le fait que la Commission ad hoc actuelle soit chargée de rapporter sur la pertinence et le bien-fondé des préavis liés aux cours d'eau de la Commune.

La proposition est accepté à l'unanimité.

6. Communications de la Municipalité

M. Luc Vidoudez informe que le rapprochement avec l'AVM avance mais que cela ne sera certainement pas fait avant début 2024. La Municipalité attend encore des chiffres afin de pouvoir finir les comparaisons mais devrait les recevoir d'ici la fin de l'année.

Mais quelle que soit la décision finale, le prix de l'eau va augmenter dès 2023. Il faut savoir que la Commune est déjà rattachée depuis deux semaines à l'AVM car il n'y a actuellement plus d'eau dans le réservoir communal et ce n'est pas la première fois que ce cas de figure se présente.

M. Luc Vidoudez précise encore que, lorsqu'une nouvelle commune souhaite rejoindre l'AVM, la décision doit passer par le comité directeur de l'AVM, les statuts doivent être changés et les Conseils des communes actuellement membres doivent se prononcer, ce qui prolonge le processus.

M. Christian Viande demande si cela pose un problème d'ouvrir la vanne de l'AVM pour s'approvisionner.
Mme Anouck Tschudi répond que si la vanne est ouverte, la Commune paie les tarifs de l'AVM.
M. Christian Viande souhaite savoir si ce n'est pas moins cher de payer les tarifs de l'AVM uniquement lorsque la Commune en a besoin, sans avoir besoin d'investir.
M. Luc Vidoudez précise que cette manipulation peut être faite occasionnellement mais que l'AVM souhaite que la Commune s'investisse et ne fasse pas uniquement appel à eux en cas de besoin. D'autre part, la Commune a informé l'AVM qu'elle souhaiterait devenir membre et non uniquement client.

M. Luc Vidoudez informe que les lampadaires vont être éteints la nuit, hormis ceux du passage piéton.
M. Luc Maurer souhaite savoir s'ils seront éteints durant une certaine tranche horaire.
M. Luc Vidoudez répond qu'ils seront normalement éteints entre 23h et 5h30 durant la semaine et entre 1h30 et 6h le week-end.
Mme Anouck Tschudi informe qu'une minuterie sera mise en place donc cela permettra de faire facilement évoluer les choses selon le besoin.

Mme Anouck Tschudi informe que, sur demande du Canton, la Municipalité a le devoir de mettre en place un Point de Rencontre d'Urgence (PRU) en cas d'évènement majeur, panne d'électricité par exemple, afin que les citoyens dans le besoin puissent se retrouver à un endroit d'où il est possible de contacter les secours.

Ce PRU se trouvera probablement dans la salle du Conseil. Tous les habitants de Clarmont recevront prochainement un courrier contenant toutes les informations à ce sujet.

Mme Anouck Tschudi annonce que la Municipalité n'aura plus le droit d'envoyer des cartes d'anniversaire aux habitants, ceci à cause de la protection des données.
Mme Olivia Gay ajoute que le même problème existe avec le Pedibus où les personnes qui s'en occupent ne peuvent pas obtenir le nom et les adresses des familles potentiellement concernées. Elle pense que la Commune devrait envisager de faire signer à tous les habitants de Clarmont les autorisations nécessaires pour continuer les cartes d'anniversaire et pour obtenir l'accord de donner leurs noms et adresses pour le Pedibus. Autrement, tout risque de disparaître.
Mme Anouck Tschudi complète que la Commune a reçu diverses remarques des habitants au sujet des cartes d'anniversaire et que cela devient compliquer de contenter tout le monde.

M. Fabien Fiechter avise qu'un cerisier a dû être enlevé vers le terrain de pétanque car il était sec et ses branches commençaient à tomber ce qui devenait dangereux. Un pommier a été planté en remplacement.

M. Fabrice Gibaud informe d'un changement de dicastères au sein de la Municipalité. Mme Annette Mann reprend la police des constructions, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et les citernes tout en conservant les manifestations. M. Fabrice Gibaud s'occupera désormais des affaires sociales, des écoles, de l'église en plus du bâtiment communal.

Mme Annette Mann signale que la Municipalité reçoit beaucoup de demandes concernant les pompes à chaleur. Un lien a été ajouté sur le site www.clarmont.ch permettant d'effectuer une mise à l'enquête auprès de la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC). Il faut savoir qu'une fois la pompe à chaleur installée, la Commune vient faire une visite afin de contrôler que l'installation soit conforme à la mise à l'enquête.

Mme Annette Mann informe que la mise en place des rencontres mensuels de pétanque ne va pas être reconduite, la fréquentation étant restée très faible durant l'année écoulée.

Concernant le 1er août, Mme Annette Mann souligne qu'il y a eu une très grande participation de la part des familles ukrainiennes qui ont aussi aidé à la décoration du char.

Une nouvelle manifestation organisée principalement par la famille Gay a eu beaucoup de succès : la course dans les vignes. La Municipalité remercie les organisateurs.

Une séance avec la police a été organisée. Celle-ci n'a eu qu'une faible participation mais les personnes présentes ont eu beaucoup de plaisir.

M. Luc Maurer rajoute que cette séance était très intéressante, surtout les aspects liés à la cybersécurité. Si une prochaine session est organisée, il invite la population à y participer.

Mme Annette Mann continue avec le marché paysan dont elle remercie le comité d'organisation. Cette année a été marquée par la présence de la Coquette.

Pour terminer, la dernière manifestation organisée cette année était la sortie des jeunes qui sont allés à pied jusqu'au moulin de Sévery pour une visite avant d'aller à Ballens pour manger une pizza.

Mme Anouck Tschudi complète en remerciant Mmes Chantal Viande et Danièle Staines qui organisent des activités pour les ainés.

Mme Danièle Staines informe qu'une rencontre a lieu tous les mois, abordant différents sujets et ajoute que la fête de Noël aura lieu le samedi 10 décembre, sur les mêmes bases que l'an dernier. La fête commencera le vendredi avec les enfants pour la décoration du sapin et la répétition des chants. Le samedi matin sera réservé aux bricolages de Noël et, à partir de 16h, des crêpes seront préparées par les enfants. Puis, à 17h, la célébration du culte suivie de l'apéro et de la traditionnelle soupe à la courge.

7. Communications du Bureau

M. Luc Fontolliet communique les prochaines dates pour les Conseils ordinaires :

- Mercredi 7 juin 2023
- Mercredi 22 novembre 2023

M. Luc Fontolliet rappelle encore que le Conseil du 7 juin sera son dernier en tant que Président et il invite les personnes intéressées à le contacter afin de permettre un passage de flambeau en douceur.

Et concernant le Bureau électoral :

- Dimanche 27 novembre 2022 : pas de scrutin
- Dimanche 12 mars 2023 : pas d'objets fédéraux mais éventuellement cantonaux

8. Divers et propositions individuelles

Mme Chantal Viande souligne qu'elle a trouvé désagréable de recevoir deux fois la facture de la taxe d'épuration cette année, même qu'elle a compris la raison à cela.

Mme Anouck Tschudi rappelle que c'est exceptionnel. Auparavant, la Commune facturait au mois de mars pour l'année écoulée alors qu'à présent la Commune va facturer l'année civile en cours.

M. Stéphane Plattner souhaite informer la Commune de nuisances liées à la présence de poules laissées en liberté par leurs propriétaires en dépit du mécontentement exprimé par le voisinage. Plusieurs membres du Conseil se joignent à ce vibrant témoignage.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** clôt la séance à 21h50.

Clarmont, le 23 novembre 2022.

CONSEIL GENERAL DE CLARMONT – CANTON DE VAUD – LIBERTÉ ET PATRIE

L. Fontolliet, Président

E. Favre, Secrétaire